

**DÉCISION DU PRÉSIDENT**

**DP 2026\_25**

**TVX2025-02 TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RÉHABILITATION DES ALVÉOLES 17B3 ET 17B4 DE L'ISDND DE MONFLANQUIN – LOT 2 TRAVAUX D'ÉTANCHEITE (TRANCHE FERME) – AVENANT 2**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de la commande publique et ses articles n° R.2194-1 à 9 relatifs à la modification du marché public ;

**Vu** les statuts du syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon ;

**Vu** la délibération n° DL2023\_11/02 du 13 novembre 2023 donnant délégations au Président, notamment en matière de marchés publics ;

**Vu** la décision n° DP2025\_18 en date du 24/07/2025, attribuant la consultation TVX2025-02 relative aux travaux de construction et de réhabilitation des alvéoles 17B4 ET 17B5 de l'ISDND de Monflanquin – Lot 2 travaux d'étanchéité (tranche ferme), au groupement BUESA TP et H2O ;

**Considérant**, dans le cadre de l'exécution du présent marché, l'intronisation des prestations supplémentaires ou modificatives, non prévues au marché, mais dont la réalisation est nécessaire au bon achèvement de l'ouvrage et pour lesquelles des prix nouveaux (soit unitaires, soit forfaitaires) sont établis sur les mêmes bases que les prix du marché initial,

Dans la mesure où le représentant du pouvoir adjudicateur et le titulaire sont d'accord pour arrêter les prix définitifs, il convient de prendre un avenant pour introduire ces prix aux pièces contractuelles, et notamment au bordereau de prix unitaires.

L'avenant 1, relatif à la tranche ferme du Lot 02 Travaux d'étanchéité, porte sur l'intronisation de prix nouveaux, pour un montant de 23 762,20 € HT. Le nouveau montant de la tranche ferme du lot 2 susvisé, par suite de la notification de l'avenant, est de 301 688,10€ HT, avec un pourcentage de variation de 8,55 % par rapport au prix initial.

**LE PRÉSIDENT,**

- Article 1 : **DÉCIDE** de signer l'avenant 1, relatif à la tranche optionnelle du Lot 02 Travaux d'étanchéité, pour un montant de 23 762,20 € HT ;
- Article 2 : **PRÉCISE** que le présent avenant porte le montant total de la tranche ferme du Lot 2 à 301 688,10€ HT, avec un pourcentage de variation de 8,55 % par rapport au prix initial ;
- Article 3 : **PRÉCISE** que les crédits sont prévus au budget.

Fait à Damazan, le 21 mai 2026

Le Président,

Ludovic BIASOTTO